

Formulaire d'inscription au service « Call-a-Bus 70+ » et mandat de domiciliation européenne SEPA-CORE pour un prélèvement automatique

Identité du titulaire

Par la présente, je soussigné(e) MADAME MONSIEUR

NOM *

PRENOM*

RUE, N°*

CODE pays/postal, localité* -

DATE DE NAISSANCE *

TELEPHONE PORTABLE *

TELEPHONE FIXE

ADRESSE EMAIL

Coordonnées bancaires

donne au Service Autobus de la Ville de Luxembourg

(ID créancier : LU31ZZZ0000000004789002002 ; BIC : BGLULL LUXB ; IBAN : LU86 0030 2320 9912 0000)

l'autorisation de débiter mon compte :

Banque code BIC*

Banque code IBAN*

du montant facturé suite à des courses Call-a-Bus 70+ réservées et/ou réalisées.

Le service Call-a-Bus 70+ est réservé aux résidents de la Ville de Luxembourg ayant atteint l'âge de 70 ans, ne se déplaçant pas en chaise roulante et souhaitant pouvoir bénéficier d'un service de transport porte à porte uniquement sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Le prix d'une course est de 6 € pour le titulaire de la carte et de 3 € pour son (ses) accompagnant(e)(s) pour le même trajet.

Par ma signature, je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales reprises au verso du formulaire et avoir pris connaissance des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel

Date :

Signature :

Réservé à l'administration, référence du mandat :

*champs obligatoires



1. BÉNÉFICIAIRES & DEMANDE D'INSCRIPTION

Le service « Call-a-Bus 70+ » consiste en un service de transport public de type « porte à porte » à savoir que l'endroit de départ et celui d'arrivée doivent se situer sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Peut bénéficier du service « Call-a-Bus 70+ » toute personne physique résidant habituellement sur le territoire de la Ville de Luxembourg, âgée de minimum 70 ans.

Pour pouvoir bénéficier du service « Call-a-Bus 70+ » la personne intéressée qui remplit les conditions précitées doit s'inscrire moyennant le formulaire spécifique disponible sur le site internet de la Ville de Luxembourg. Ce formulaire dûment rempli et signé est à envoyer au Service Autobus de la Ville de Luxembourg, 63, rue de Bouillon L-1248 Luxembourg ou boîte postale 914, L-2019 Luxembourg qui effectue les démarches nécessaires auprès de l'établissement bancaire indiqué sur le formulaire en vue de la mise en place du mandat de domiciliation européenne SEPA-CORE en faveur du Service Autobus de la Ville de Luxembourg. Les formulaires non dûment remplis, non signés, illisibles ou contenant des indications douteuses ne seront pas pris en considération.

2. CARTE CLIENT

Si les conditions d'admission sont remplies par le demandeur une carte « Call-a-bus 70+ » est émise mentionnant le nom et un numéro client. Cette carte est envoyée par courrier normal au client. Elle ne peut pas être cédée. Le demandeur qui ne remplit pas les conditions d'admission est informé par courrier. Lors de la réservation d'une course par téléphone auprès du centre d'appel du service Call-a-Bus, le numéro client figurant sur la carte doit être indiqué. Le client doit présenter sa carte au chauffeur avant d'accéder au véhicule.

En cas de perte ou vol de la carte client, une nouvelle demande doit être introduite auprès du Service Autobus de la Ville de Luxembourg moyennant le formulaire spécifique y relatif disponible sur le site internet de la Ville de Luxembourg. Tout changement (adresse ou de coordonnées bancaires, etc.) doit être signalé au Service Autobus par courrier ou email à autobus@vdl.lu avant le 1^{er} du mois du prélèvement/de l'envoi de la facture.

3. CONDITIONS DE RESERVATION

La course s'effectue uniquement depuis un point de départ et vers un point d'arrivée se situant uniquement sur le territoire de la Ville de Luxembourg sans dérogation possible. La réservation d'une course peut se faire maximum 3 semaines à l'avance et lors d'une réservation plusieurs courses peuvent être réservées (maximum 5 aller/retours reservables par jour). La réservation d'une course peut se faire jusqu'à 45 minutes avant le départ souhaité. Les réservations sont prises suivant les disponibilités possibles.

4. ANNULATION, ABSENCE OU RETARD AU DÉPART, PRÉLÈVEMENT, SUSPENSION, PRIX ET REMBOURSEMENT

Le client peut annuler une course réservée jusqu'à 30 minutes avant le départ prévu sans frais. En dehors de ce délai, la course sera payante au tarif d'une course « Call-a-Bus 70+ » non annulée à temps : 6€.

Le prix d'une course est de 6 € pour le titulaire de la carte et de 3 € pour son (ses) accompagnant(e)(s) pour le même trajet. Le nombre d'accompagnant est limité à 3 personnes. En cas de dispositif spécial nécessaire pour le confort ou la sécurité de l'accompagnant, le client ayant réservé est tenu de fournir le matériel requis sans quoi la course ne pourra pas être assurée par le chauffeur (ex : rehausseur pour enfant).

En cas d'absence du client pour le début de la course au point de départ, le chauffeur a pour consigne de joindre la centrale afin que celle-ci contacte le client sur son téléphone portable et/ou fixe afin d'assurer la course. Si en cas de défaillance du client la course ne peut pas être exécutée après écoulement d'un délai de 10 minutes d'attente la course sera payante pour le client à raison de 6€.

La facturation se fait sur base mensuelle, la facture du mois est envoyée par courrier au début du mois suivant et le prélèvement est effectué automatiquement dans le courant du mois suivant les prestations. Lorsque le prélèvement bancaire n'a pas pu être exécuté, un rappel est envoyé par courrier et/ou courriel au client. Toutes les réservations en cours sont annulées, aucune nouvelle réservation n'est possible tant que la facture n'a pas été honorée. L'annulation de la course « Call-a-Bus 70+ » devient payante à partir de la 8^{ième} annulation du mois à raison de 2€. En cas d'adaptation tarifaire, après information du client par courrier et/ou courriel, le montant de prélèvement sera automatiquement adapté. Le client autorise le Service Autobus à prélever le montant dû.

Le Service Autobus se réserve la possibilité de combiner et de sous-traiter tout ou partie des courses à un tiers pour le compte de la Ville de Luxembourg.

5. MESURES EN CAS DE NON-OBSERVATION DES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les personnes qui troublent l'ordre et la sécurité publique, qui se conduisent d'une manière inconvenante ou qui n'observent pas les prescriptions réglementaires et les instructions du chauffeur peuvent être exclues du service « Call-a-Bus 70+ ».

6. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées moyennant le présent formulaire sont destinées exclusivement à assurer la gestion administrative et financière des inscriptions au service « Call-a-Bus 70+ ». Le traitement des données à caractère personnel ainsi collectées est effectué exclusivement par les agents du Service Autobus de la Ville de Luxembourg. Les données sont conservées le temps de la durée de l'adhésion du signataire du formulaire au service en question. Toutes les mesures afin de garantir la préservation du caractère confidentiel des données à caractère personnel sont prises par le responsable de traitement. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel, d'un droit de rectification et d'effacement de celles-ci. Vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer les prédicts droits ou pour toute question en relation avec le présent formulaire, vous pouvez contacter le responsable du traitement des données à l'adresse : Administration communale de la Ville de Luxembourg / 42, Place Guillaume II / L-1648 Luxembourg ou par courriel protectiondesdonnees@vdl.lu ou le Délégué à la protection des données / 42, Place Guillaume II / L-1648 Luxembourg ou par courriel dpo@vdl.lu. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette).